INSTITUT NATIONAL SUPERIEUR

DES ARTS ET DE L'ACTION CULTURELLE

SANKOFA

REVUE IVOIRIENNE DES ARTS ET DE LA CULTURE

ISBN: 978-2-9535414-0-3 EAN: 9782953541441

ISSN : 2226-5503

N°13, décembre 2017

N°13, décembre 2017 ISSN : 2226-5503

SANKOFA

Revue scientifique des Arts, de la Culture, des Lettres et Sciences Humaines

Publication semestrielle de l'Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle

Numéro coordonné par

Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle (INSAAC)
Boulevard de l'Université
08 BP 49 Abidjan 08

UFR Information, Communication et Art (UFRICA)
Université FELIX HOUPHOUËT-BOIGNY
BP V 34 ABIDJAN

ISBN: 978-2-9535414-0-3 EAN: 9782953541441

REVUE IVOIRIENNE DES ARTS ET DE LA CULTURE

DIRECTION SCIENTIFIQUE : Prof. KOUADIO N'guessan Jérémie
Rédacteur en chef : Prof. GORAN Koffi Modeste Armand
Rédacteur en chef adjoint : Dr ADIGRAN Jean-Pierre

COMITE SCIENTIFIQUE ET DE LECTURE
Pr. KOUADIO N'guessan Jérémie, Université de Cocody
Pr. LEZOU Dago Gérard, Université de Cocody
Pr. KONATE Yacouba, Université de Cocody
Pr. SIDIBE Valy, Université de Cocody
Pr. N'DA Paul, Ecole Normale Supérieure
Pr. ABOLOU Camille Roger, Université de Bouaké
Pr. Eliane CHIRON, Université de Paris 1 (France)
Pr. Mohamed ABIDINE, Université de Tunis (Tunisie)
Pr. BROU Benjamin, Université de Lille/Ecole des Beaux-arts de la Martinique (France)
Pr. Jean-Louis LELEU, Université de Nice Sophia-Antipolis (France)
Pr. Eric MELOCHE, François-Rabelais de Tours (France)
Pr. Michel De LANNOY, François-Rabelais de Tours (France)
Pr. SCHEINFEIGEL Maxime, Université Paul-Valery-Montpellier III (France)
Pr. LIBER Gérard, Université Paul-Valery-Montpellier III (France)
Pr. ROLOT Christian, Université Paul-Valery-Montpellier III (France)
Pr. ACHEMCHAME Julien, Université Paul-Valery-Montpellier III (France)
Pr. LE BIHAN Loig, Université Paul-Valery-Montpellier III (France)

COMITE DE REDACTION
ADIGRAN Jean-Pierre
NANGA-ADJAFFI Angéline
GORAN Koffi Modeste Armand
HIEN Sié
KAMATE Banhouman
KOUASSI Adack
OYOROU Benson
OUMOU Dosso

MARKETING ET PUBLICITE
INSAAC

INFOGRAPHIE/WEB MASTER
ALI Djaniklo
AMANI Yao

EDITEUR : INSAAC

Sommaire

Communication

BALIMA Dimitri Régis **7**
La construction et l'entretien du lien social par les usagers des réseaux sociaux numériques (rsn) dans les villes de Ouagadougou et Bobo-Dioulasso

WOBE Jean-Hervé **21**
Publicité de la bière en Côte d'Ivoire : une polémique discursive

Sciences du langage

KOUASSI Kouakou Roland **37**
La subversion linguistique implicite par le fait oral dans la carte d'identité

Kei Joachim **48**
Le verbe, catalyseur d'une expression d'incertitude

Droit

TOGBA Philippe **61**
Apartheid et la justice Sud-africaine

Culture et développement

DAO Salifou **79**
Plan de classification et repérage des documents électroniques dans un organisme

MAKOSSO Jean-Félix 88
Les archives audiovisuelles dans les programmes de la télévision congolaise

Sociologie

KOUASSI Konan **103**
Tensions et enjeux territoriaux liés à la gestion de la salubrité dans la commune d'Adjamé

LOMPO Dougoudia Joseph **115**
L'espace scolaire et l'usage du téléphone portable au Burkina Faso: la nécessaire co-responsabilité pour un climat serein

YAPO Lucas Delmas & **BAZOUMANA** N'da Lazare **130**
Le harcèlement, l'autre face de la violence : Une exploration des victimisations en milieu universitaire ivoirien

KOUADIO M'bra Kouakou Dieu-donné & **DOUDOU** Dimi Théodore **156**
Motivations de la dépigmentation et risques sanitaires à yopougon (abidjan)

Littérature

ILOKI Bellarmin Etienne **175**
Visages de la « Femme-Dieue » dans l'œuvre de François Mauriac

GOMAS Aimée Noëlle **189**
Le mariage coutumier et la créativité littéraire des ''Nzonzi'' chez les vili

ZIRIMBA Lévry Pierre Félix **202**
Le morphème *c'est dans la carte d'identité* de Jean-Marie Adiaffi : fonctionnements et valeurs

Criminologie

KOUAME Kouakou Justin **214**
Violence foncière en milieu rural ivoirien : structuration et communautarisation dans la région du guemon

KROUBO Kafé Guy Christian **226**
Aspects criminogènes des marches de faux médicaments dans le département de Vavoua en Côte d'Ivoire.

Philosophie

KOFFI Koffi Alexis **247**
L'excision comme perversion de l'ontos féminin : pour une éthique familiale

Arts d'expression

BOUDIMBOU Bienvenu **258**
La figuration picturale du nu au congo : contexte et textes

ELONGO Arsène **284**
Variation diatopique de la phrase populaire pour une motivation stylistique de langue française dans les écrits sur les murs des maisons brazzavilloise

Éthanol linguistique

VAHOUA Kallet Abréam **304**
L'anthroponymie du bete

SANKOFA N° 13, décembre 2017, pp. 214-225 *ISSN : 2226-5503*

VIOLENCE FONCIERE EN MILIEU RURAL IVOIRIEN : STRUCTURATION ET COMMUNAUTARISATION DANS LA REGION DU GUEMON

KOUAME Kouakou Justin,
Criminologie,
Université Félix Houphouët Boigny d'Abidjan-Cocody,
Côte d'Ivoire.
Email:ktongba@yahoo.fr

RESUME
L'objectif de l'étude est de connaître la structuration et la communautarisation de la violence foncière dans la région du « Guemon ». L'hypothèse est que la violence foncière structure les rapports interpersonnels entre les autochtones et les migrants par l'accumulation des incidents criminalisés. Cette violence devient communautaire par le regroupement des protagonistes pour la défense de leurs intérêts communs. Les enquêtes ont été conduites, dans la région du « Guemon » (départements de Duékoué et Bangolo), auprès d'un échantillon raisonné de 80 individus constitué de villageois (autochtones et migrants) et des autorités administratives et sécuritaires. Les données, recueillies par l'observation directe et l'entretien, ont été analysées qualitativement. Les résultats montrent que la structuration de la violence foncière prend en compte l'influence des joutes politiques et l'accumulation des incidents criminalisés. La communautarisation de cette violence passe par la mobilisation des acteurs autour des intérêts communautaires et l'effet de contagion.
Mots clés : violence foncière, structuration, communautarisation, conflits communautaires
ABSTRACT
The objective of the study is to know the structuring and communitarisation of land violence in the "Guémon" region. The hypothesis is that land violence structures interpersonal relationships between indigenous people and migrants through the accumulation of criminal incidents. This violence becomes community by the grouping of the protagonists to defend their common interests. The surveys were conducted in the "Guémon" region (departments of Duékoué and Bangolo), with a reasonable sample of 80 individuals consisting of villagers (indigenous and migrants) and administrative and security authorities. The data, collected by direct observation and maintenance, were analyzed qualitatively. The results show that the structuring of land violence takes into account the influence of political games and the accumulation of criminalized incidents. Communitarisation of this violence involves mobilization of actors around community interests and the effect of contagion.
Key words: property violence, structuring, communitarisation, community conflicts.

INTRODUCTION

La Côte d'Ivoire, dont la publicité d'alors imposait respect et admiration : «havre de paix et de dialogue», « miracle économique », s'est retrouvée, au début des années 1980, face à une récession sans précédent. Depuis lors, le pays a perdu son lustre d'antan et est entré dans l'instabilité socio-politique (MARIE, 2003). Selon AKINDES (2011), la décennie (1990-2000) a été particulièrement marquée par la violence politique suite à un enchainement d'évènements inédits survenus dans l'histoire de la nation : le multipartisme en 1990 et les remous sociaux, le décès du premier Président en 1993 suivi de la lutte des héritiers pour la prise du pouvoir d'Etat, le boycott actif des élections de 1995, les turbulences rurales et la réforme agraire de 1998, les divergences autour du concept de l'« ivoirité », le coup d'État du 24 décembre 1999 et l'élection présidentielle dite « calamiteuse » de 2000.

De fil en aiguille, le pays va vivre sa première crise militaro-politique en 2002 avec pour effet immédiat la généralisation de la violence (BABO, 2010). La gestion politique de cette crise sur près d'une décennie a abouti à une autre crise post-électorale en 2011 aux conséquences plus que criminelles, ce que GASSIN (2011) qualifie de « saturation des crimes ».

Les clivages sociaux, signe d'une certaine rupture de la cohésion nationale, sont nettement plus perceptibles entre citoyens, entre hommes ou partis politiques, entre populations ou communautés, entre religieux, etc. (DEMBELE, 2003). Les questions telles la politique (l'accès au pouvoir d'Etat), la nationalité, l'identité, le concept d' « ivoirité » et la terre déchainent des passions violentes au point que CHAUVEAU (2000) pense que la violence tend à structurer quasiment les rapports politiques et sociaux des acteurs ivoiriens. Pour lui, la violence est vécue au quotidien tant dans les cités urbaines qu'en zones rurales.

Dans les milieux ruraux, elle se retrouve de plus en plus au cœur des conflits fonciers communautaires. En témoignent les exemples qui suivent, relayés par l'Agence Ivoirienne de Presse (AIP) :

A Bouna, des affrontements entre les agriculteurs Lobi et les éleveurs Peuhl (du 19 au 25 mars 2016) ont entrainé plus de 33 morts, 52 blessés, 2640 déplacés, des disparitions, des habitations détruites et des champs saccagés. En Juin 2016, à Touba, des affrontements liés à un conflit agriculteurs-éleveurs ont fait plusieurs blessés. Dans la sous-préfecture de Koro (Touba), le 11 juin 2016, un autre conflit foncier, vieux de plus de cinq ans, a dégénéré en affrontement entre les jeunes de Koro Moako et les burkinabés installés par le chef du village de Nibila sur des terres litigieuses, causant 1 mort, 2 blessés et 1 disparu. A Guiglo, de septembre à octobre 2017, de violents affrontements ont opposé les communautés Wê et Baoulé installées dans la forêt classée de Goin Débé. Le bilan de ces conflits fonciers s'établit comme suit : 07 morts, 28 blessés dont 1 Gendarme, 02 cas de viol, 04 campements incendiés, 18 écoles primaires fermées et 806 personnes déplacées. Un affrontement sanglant a opposé le peuple Dan (Yacouba) aux allogènes Lobi dans la sous-préfecture de

Mahapleu du département de Danané. Ce conflit foncier, éclaté le 4 décembre 2017, a eu pour conséquence 4 morts.

La violence foncière en milieu rural demande alors d'être traitée dans toutes ses dimensions, relativement à sa recrudescence, et aux inquiétudes et ravages, misères qu'elle suscite. En effet, elle touche les paysanneries de presque toutes les localités ivoiriennes.

Dans La région de « Guemon », de par sa récurrence, la violence foncière constitue un véritable problème de « vie commune ». Les affrontements intercommunautaires créent une situation de fracture sociale d'envergure. La cohabitation entre les différentes communautés est profondément mise à mal et, la paix sociale se trouve ainsi menacée. Les peuples, à savoir, les autochtones et les allochtones/allogènes qui partagent le même espace commun de vie sont, désormais, en état de belligérance. Les violences exercées autour de l'enjeu foncier entrainent des pertes en vies humaines, des situations humanitaires déplorables et des dégâts matériels. Comment alors la violence foncière structure les rapports des protagonistes et emprunte par la suite la voie de la communautarisation ?

L'objectif de l'étude est de connaître la structuration et la communautarisation de la violence foncière dans la région du Guémon. L'hypothèse qui sous-tend cette étude est que la violence foncière structure les rapports interpersonnels entre les autochtones et les migrants par l'accumulation des incidents criminalisés. Cette violence devient communautaire par le regroupement des protagonistes pour la défense de leurs intérêts communs.

Le cadre théorique de l'étude fait référence au paradigme naturaliste de LAURENT et MATHIEU (1993) et de ZONGO et MATHIEU (2006) et à la théorie de la violence situationnelle de BROWNING (1992), reprise par TANNER (2013).

La thèse des naturalistes (le paradigme naturaliste) établit un lien de causalité entre la démographie ou la pression foncière, la raréfaction des terres et les conflits fonciers. Ce paradigme sert à expliquer que, dans la région de « Guemon », il n'y a plus de terres agricoles encore disponibles du fait de la pression des flux migratoires. Par conséquent, les migrants agricoles défendent (par l'usage de la violence) les terres acquises chez les autochtones, qui eux, sont gagnés par un sursaut de récupération forcée de ces terres cédées.

La théorie de la violence situationnelle envisage la criminalité collective comme la conséquence d'un environnement social déterminant. Cette théorie rend compte du processus de regroupement puis d'affrontement communautaire dans la région de « Guemon ».

I- METHOLOGIE

1- Site et participants à l'enquête

Les investigations ont été conduites dans 10 villages de la région de « Guemon », soit 5 par département (Duekoué et Bangolo). Les participants à l'enquête sont les communautés autochtones et allochtones/allogènes y compris les chefs, les présidents des jeunes et femmes, les chefs religieux. Les préfets et sous-préfets des deux départements, les directeurs départementaux de l'agriculture, les commandants de brigade de la gendarmerie, les maires des deux communes (Duekoué et Bangolo) ont été interviewés. L'échantillon, constitué par choix raisonné, est composé de 80 individus. La répartition des 80 personnes par catégorie d'enquêtés est faite de la façon suivante :

Pour les regroupements communautaires :

25 Autochtones dont **13** hommes et **12** femmes

20 Allochtones dont **12** hommes **8** femmes

20 allogènes dont **13** hommes et **7** femmes

Pour les autres acteurs administratifs, politiques et sécuritaires :

2 préfets, **4** sous-préfets, **2** directeurs départementaux de l'agriculture, **2** maires, **3** agents de la police et **2** commandants de brigade.

2- Techniques de recueil des données

Les techniques de recueil des données utilisées sont : la recherche documentaire, l'observation directe, l'entretien (individuel et par groupe) et le questionnaire.

3- Analyse des données

Dans le cadre de cette étude, nous avons opté pour la méthode d'analyse qualitative qui relève d'éléments difficilement mesurables. Elle met l'accent sur les mots et le discours. Elle nous a permis de comprendre les attitudes, les motivations, les croyances, les perceptions, les représentations, les réactions, les stratégies, les gestes des enquêtés. Aussi, cette méthode a-t-elle servi à appréhender la dimension processuelle de la violence foncière et la façon dont les acteurs mobilisent les soutiens ainsi que les interactions.

II- RESULTATS

Les résultats de l'étude sont organisés autour de deux points : la structuration et la communautarisation de la violence foncière.

1. Structuration de la violence foncière

1.1. Influence des joutes politiques à l'échelle nationale

L'étude montre que la violence foncière émane d'un processus structuré et catalysé par un « moule » de changements politiques intervenus dans la vie de la nation au cours des années 80, 90 et 2000. Le milieu rural qui est en lien avec la société urbaine a subi le malaise politique. La violence foncière (entre les autochtones et migrants agricoles) de la région du Guemon a la particularité d'être mêlée aux turbulences et

conflits politiques qui courent dans le pays depuis plus de 3 décennies. La question foncière représente une arme au service des pouvoirs ou des leaders politiques pour assujettir l'électorat du monde rural, pour dresser les entités les unes contre les autres. Les localités de Duékoué et Bangolo sont des lieux de grande production cacaoyère, liés subséquemment à des rencontres et d'imbrications de diverses communautés, notamment : Wê, Dan, Toura, Mona, Koyaka, Malinké, Niamboua, Bété, Gouro, Baoulé, Burkinabé, Maliens, Guinéens, etc. Le foisonnement des communautés, sous l'effet des joutes électorales et de la pression foncière, a commencé à créer des frictions. Avec les événements politiques, il est apparu une cristallisation des tensions interpersonnelles. L'intrusion du politique dans le foncier est vécue comme un malaise dans la région.

1.2. Accumulation des incidents isolés

Les violences interpersonnelles surviennent généralement entre deux individus (le tuteur et son protégé ou entre les héritiers ou les descendants) et portent sur des malentendus fonciers, entre autres, les ventes abusives de terre, le non-respect des conventions, les spoliations abusives, les défrichements sauvages, les conflits de succession, etc. La violence foncière fait suite à une succession de faits ou d'incidents individuels, souvent isolés. Lorsque les incidents sont « mal négociés ou mal gérés », les individus en conflit ont recours aux représailles ou aux règlements de comptes.

Selon les enquêtés, la violence foncière a commencé à exister à partir de faits criminalisés survenus dans le département de Duékoué. Vers la fin des années 1980, il y a eu d'abord « l'histoire du cocotier » du village de Yrouzon où un enfant, parti cueillir des noix de coco en brousse, aurait été assassiné par un burkinabè qui l'aurait rencontré sur les lieux. Ensuite, a suivi « l'histoire de femme » à Dahoua. Un jeune autochtone aurait trouvé la mort dans une dispute avec un burkinabè qui l'aurait accusé d'avoir couché avec sa copine d'origine Guéré. Enfin, en 1997, a eu lieu « l'histoire du porc » à Fengolo. Un porc appartenant à un autochtone aurait détruit un jardin d'un burkinabè. Ce dernier aurait abattu et mangé le porc sans informer le propriétaire. Ces incidents ont provoqué la méfiance des autochtones vis-à-vis des étrangers et ont constitué une lueur de démarcation entre ces peuples partageant le même espace.

1.3. Effet de la criminalité violente

Selon les sources policières, les départements de Duékoué et Bangolo ont une longue et habituelle réputation de zones à fort taux de criminalité[1] en raison de leur position stratégique. Ce sont des carrefours, des lieux de rencontres et d'activités économiques accompagnés d'une certaine délinquance. Le vol, les braquages, les coupures de route, le viol et les meurtres sont autant de faits réguliers qui ont aussi entrainé la méfiance entre les individus. La perpétration des actes criminels à

[1]Nous tenons ces informations de source policière et de certains résidents des localités de Duékoué et de Bangolo.

l'encontre des opérateurs économiques (commerçants, acheteurs de produits, transporteurs), qui sont généralement des étrangers, a été interprétée comme le fait des jeunes autochtones. En conséquence, les étrangers perçoivent cela comme un signal de la belligérance ou même comme une déclaration de guerre.

1.4. Violence comme mécanisme de règlement des contentieux de brousse

Les contentieux ou les disputes de brousse entre autochtones et migrants se soldent régulièrement dans le sang. Les protagonistes préfèrent régler leur compte dans la violence que de se référer au tribunal coutumier ou aux mécanismes endogènes de régulation sociale.

1.5. Accumulation des frustrations liées aux pratiques foncières

Les pratiques foncières incertaines – absence de confiance, escroquerie et jouissance égoïste – ont conduit à des frustrations dont l'accumulation alimente haine et vengeance de part et d'autre. En effet, la pénétration massive et continue (des migrants) dans les forêts a entrainé parfois des défrichements « clandestins » de terres. Cela est très mal pris par les autochtones. De l'autre côté, les velléités de spoliations de plantations, la remise en question des transactions de terres, les ventes abusives et multiples de forêts (à plusieurs personnes) – qui se soldent, parfois, par des dépossessions – constituent des inquiétudes pour les migrants.

1.6. Ambigüité de la notion de vente de terres

Il est ressorti de nos investigations que la vente de terres, devenue une pratique récurrente dans la région de Guemon, bute, pourtant, sur un ressort culturel : « la terre ne se vend pas ». Pourtant la vente de la terre provoque la violence foncière. En effet, le registre coutumier considère la terre comme un bien collectif, symbolique, identitaire et donc inaliénable. Sur le terrain, les autochtones comme les migrants ont unanimement conscience de la proscription du commerce de la terre. La vente de terres est alors à l'origine d'un paradoxe : Un bien dont tout le monde est conscient de son inaliénabilité fait, par contre, l'objet de vente très prisée.
Les données montrent également que les interprétations divergentes du commerce foncier créent un flou. En réalité, les transactions portent sur un objet difficile à cerner par les parties au point de se demander : Qu'est-ce qui a été vendu ?

Selon que la situation arrange les uns ou les autres, tantôt c'est la cession du droit d'usage :

> *« Je n'ai pas vendu la terre. Mon étranger sait bien que la terre c'est pour moi. C'est le champ de cacao qui est pour lui.»* ; tantôt c'est le droit de propriété qui est revendiquée : *« Je ne peux pas quitter comme ça ! Au début quand je suis venu dans le village, c'est mon tuteur lui-même qui m'a vendu la terre parce qu'il avait besoin d'argent. Ce que j'ai acheté avec mon argent c'est pour moi. »*, ou : *« La terre*

nous appartient parce que nous l'avons achetée. Ce n'est pas juste de nous la reprendre. » ;

Ainsi l'objet de la vente est insaisissable suivant les intérêts en jeu. Par conséquent, certaines ventes se soldent soit par des spoliations ou des dépossessions, soit par des remises en question qui conduisent à la violence.

2. Communautarisation de la violence foncière

2.1. Mobilisation autour des intérêts communautaires

Le sens que nous donnons à la notion de communauté – un sens qui se veut spécifique dans le cadre de cette étude – est le regroupement de différents individus d'origines diverses, de différentes nationalités (les nationaux et les non nationaux), en fonction des intérêts fonciers communs. Nous observons la composition de deux grandes communautés aux positions contradictoires : les autochtones opposés aux migrants agricoles.

La mobilisation de la cause communautaire prend appui sur les enjeux politiques, économiques et sociaux liés à la loi sur le foncier rural (adoptée en 1998). Les interprétations variées de cette loi laissent sur le terrain un foisonnement de rumeurs et de préjugés : la loi est perçue comme « une loi faite pour arranger les autochtones » ou « une loi pour arranger les étrangers ». Et le discours élaboré, dans ce sens, met sur une même balance : l'identité et la propriété foncière. Il en a résulté l'accroissement des inquiétudes foncières et, les départements de Bangolo et Duékoué se retrouvent en proie aux agitations et heurts intercommunautaires. Les affrontements particulièrement sanglants survenus dans le village de Fengolo (Duékoué) en 1997 ont fini par révéler l'envergure des tensions meurtrières qui couvaient dans la région. En témoignent aussi les massacres d'autochtones à Zou (Bangolo) perpétrés par des étrangers (majoritairement Burkinabè et Baoulé) aux premières heures de la rébellion de 2002. En 2005, un autre évènement beaucoup relayé (par la presse nationale et internationale) a marqué les consciences : il s'agit des massacres de Petit Duékoué et de Guitrozon, deux localités voisines, situées à Duékoué. Dès lors, violences et massacres se succèdent régulièrement muant la question foncière en un phénomène criminel. Le coup d'État militaire du 24 décembre 1999 a également renforcé le malaise ressenti dans les villages. Ces situations ont accentué les foyers de tensions et ont développé davantage la logique de la mobilisation pour la défense de la cause communautaire.

2.2. Répétition des cibles de violences et crimes

Selon les interlocuteurs, les cas de violences ont influencé les relations entre autochtones et migrants. L'accumulation des actes criminalisés ciblés ont interpellés davantage les différentes communautés. Elles se sentent directement concernées par l'enchaînement des évènements malheureux dont les leurs sont victimes. Ces protagonistes

ressentent cela, en fonction de leur penchant, comme une déclaration de guerre imminente.

2.3. Mécanisme de la communication : effet de contagion

L'étude montre que les violences foncières, dans certaines circonstances, échappent aux mécanismes endogènes de négociation pour emprunter une dynamique de ''*Communautarisation*''.

Comment expliquer que, des violences, habituellement circonscrites, ont pu se répandre dans les départements (Bangolo et Duékoué)?

La ''*Communautarisation*'' de la violence autour de la question foncière – née des exemples de Bangolo et de Duékoué – est un processus longtemps ancré dans les mentalités des populations à partir de la succession de faits graves que nous avons mentionnées plus haut. Ce processus, dans son élan dynamique, a évolué d'une zone à une autre. Il a donc pris de l'ampleur par un effet de contagion dès lors que les antagonistes ne diffèrent pas, quel que soit le lieu. La matière, objet de conflit, étant la terre, les acteurs en conflit demeurent les mêmes, peu importe l'endroit où ils se trouvent : les autochtones contre les migrants agricoles. Les violences foncières ont donc eu un effet de contagion sur l'espace communautaire.

Si nous nous référons aux dires des interlocuteurs, nous comprenons que le processus de la violence communautaire est parti de plusieurs faits, comportements, actes et intérêts économiques dont la conjugaison s'est révélée explosive dans les zones rurales.

2.4. Crise armée de 2002 et le phénomène des milices guerrières

L'arrivée de la rébellion dans les départements de Bangolo et Duekoué en 2002 a donné lieu de constater des massacres humains, des destructions de biens, des incendies de maisons et de villages, des pillages et bien d'autres crimes. Ces évènements ont une fois de plus influencé les rapports autochtones/migrants. Les autochtones trouvent un certain rapprochement entre les rebelles et les migrants. *« Ce sont tous les mêmes étrangers »*, clament bon nombre d'autochtones. L'occupation d'une partie de la région par les rebelles est perçue par les autochtones comme un signe de la concrétisation de la menace étrangère. En conséquence, la libération de l'espace, par les autochtones, a entrainé une succession des vengeances et une généralisation de la violence communautaire. C'est le lieu de faire remarquer que, c'est en vue de cette libération qu'est né le phénomène des milices autochtones. De l'autre côté, dans le but de conquérir l'espace, le sieur Amadé Ouremi a établi sa milice privée dans le parc national du mont Peko. La présence de ces milices guerrières dans la région a été le symbole de l'insécurité et de l'instabilité généralisée.

2.5. Chaîne de menaces

La conjugaison des faits susmentionnés a apporté au monde rural (Duékoué et Bangolo) un grand malaise, signe d'une prise de conscience d'une série de menaces :

> *« Menace de la présence étrangère, menace sur la propriété foncière, menace sur la préservation des ressources foncières, menace de chasse à l'étranger, menace sur la conservation des biens acquis, notamment les plantations…* », bref, autant de menaces qui ont dû préparer les esprits des acteurs à l'état de belligérance. Ces menaces se manifestent par l'usage de la violence dans les relations entre autochtones et migrants.

2.6. Implication des acteurs politiques locaux dans le jeu foncier

Les données que nous avons recueillies n'écartent pas l'hypothèse de la présence d'acteurs politiques locaux dans le jeu foncier. Les dires des enquêtés montrent l'objectivité de cette implication politique. Les autorités préfectorales se sont montrées on ne peut plus précis sur la question. Un Préfet ne cessait de nous répéter : *« la manipulation des politiciens envenime la situation des conflits fonciers »*. Cette même autorité a dit ceci : « *La connotation politique est un facteur dont il faut tenir compte dans toute cette situation et ce ne serait pas surprenant si un conflit devrait à nouveau s'éclater et que cela parte du Guemon »*.

Un Sous-préfet dont nous taisons le nom de la circonscription est allé un peu plus loin dans sa façon de rendre compte de l'implication des acteurs politiques locaux dans les conflits fonciers. Il a été direct :

> *« Les hommes politiques locaux sont impliqués dans le problème foncier. Ce sont eux que les villageois écoutent. Écoutez ! Nous qui sommes les autorités, nous qui représentons le Président de la République ici, nous ne sommes pas écoutés ni suivis. À la rigueur, je peux même vous dire que notre autorité est souvent bafouée… Par exemple, quand je convoque les villageois à des rencontres justement pour les conflits fonciers, aussitôt la réunion terminée, chacun prend son téléphone pour informer les cadres de ce que nous avons décidé ici et prendre les directives auprès de ces derniers. Pour moi, les vrais acteurs des conflits que nous vivons en ce moment sont les politiciens. Ils viennent régulièrement soutenir leurs parents et agiter les jeunes »*.

Sur l'implication des acteurs politiques locaux dans les violences foncières, le chef de la communauté Akan de Duékoué a eu à dire :

> *« Si les palabres de terres ne finissent pas, durant tout ce temps, c'est parce qu'il y a des politiciens qui tirent les ficelles. Ceux-là, on les connaît bien ici. On sait qui fait quoi »*.

Le délégué régional des burkinabé de donner sa perception des choses :

> *« Depuis quelques années, les cadres de la région ont pris conscience de la valeur de la terre. Beaucoup d'entre eux s'intéressent de plus en plus à l'hévéaculture, mais ils sont confrontés au problème de manque de terres car leurs parents*

des villages les avaient toutes bradées. C'est la raison pour laquelle, ils poussent les jeunes à déposséder les migrants des terres déjà acquises. Ce que je veux préciser, c'est que parmi ces cadres, il y a bien des politiciens ».

Retenons que l'intrusion des hommes politiques locaux dans les conflits fonciers est avérée. Ces acteurs font de la « récupération politique », la question foncière. Il est certain qu'ils interviennent, en leur propre compte, vis-à-vis des intérêts en jeu. Cette intrusion apparaît aussi, de manière subtile, d'autant plus que ces acteurs politiques ne sont pas tous visibles sur la scène des conflits. Ils manipulent, soutiennent, activent les protagonistes directement impliqués. Ce sont eux qui attisent les feux en y apportant plus de bûches. Leur implication rend alors complexes les conflits fonciers et les violences.

2.7. Rapport de force entre acteurs en présence

Notre approche, ici, consiste à examiner le rapport de force entre les principaux acteurs de conflits fonciers en fonction des changements de régimes politiques intervenus dans le pays. L'idée de l'existence de lien entre le rapport de force et le pouvoir politique en place se propage chez les communautés. Les premières représentations perçoivent le soutien que le régime politique en place est supposé apporter à une des parties en conflit. C'est ce supposé appui « imaginaire » ou « réel » qui joue dans la balance du jeu des rapports de force.

Mais, la relation entre les gouvernants et le rapport de force des acteurs en conflit est complexe à appréhender. C'est pourquoi, il faut considérer avec prudence les perceptions des acteurs dans leur approche des fondements du rapport de force. Le rapport de force dépend de comment les protagonistes subordonnent leur puissance au régime en place. Partant, le rapport de force réside dans les représentations des acteurs. Il prend le sens du rôle « partisan » et « protecteur » que le régime au pouvoir de l'État est sensé jouer dans les conflits.

Tel que mentionné plusieurs fois par des enquêtés, le rapport de force est fonction de la représentation (des belligérants) de la position des autorités dirigeantes en rapport avec les conflits fonciers. Par exemple, pour un acteur, avoir à l'idée que le pouvoir est de son camp, même si cela n'est qu'imaginaire ou illusoire, c'est déjà bon à prendre. C'est un signe d'assurance ou de confiance et de sécurité. C'est aussi un signe dissuasif pour la partie adverse.

En considérant les choses d'un autre point de vue, il faut dire qu'il a fallu l'avènement de la crise post-électorale de 2011 pour avoir une appréciation nette de la question du rapport de force entre les acteurs présents dans les conflits. Cette crise a permis de comprendre en quoi le rapport de force est fonction du régime politique en place. Disons que la crise post-électorale a non seulement changé le pouvoir politique en Côte d'Ivoire, mais aussi a inversé les mouvements de déplacements de personnes. L'on a assisté à un empressement des migrants vers les villages, les campements, les plantations ou les zones forestières. *«Le pouvoir a*

changé, on dit merci à Dieu.». Comme nous pouvons le constater, ce propos tenu par des migrants est la preuve que le rapport de force entre les acteurs est lié au pouvoir politique en place. Selon que les acteurs se sentent proche ou non des gouvernants, ils évaluent le rapport de force. Ainsi, ceux qui se représentent des affinités politiques avec le pouvoir en place, s'approprient le rapport de force.

CONCLUSION

Au terme de la présente étude, nous pouvons conclure que la violence foncière structure les rapports interpersonnels entre les autochtones et les migrants (allogènes/allochtones) par l'accumulation des incidents criminalisés. Cette violence devient communautaire par le regroupement des protagonistes pour la défense de leurs intérêts communs. A l'analyse des données obtenues, l'objectif et l'hypothèse ont été atteints. Le cadre théorique de l'étude, à savoir, le paradigme naturaliste et la théorie de la violence situationnelle, a permis de rendre effectivement compte de la structuration et la communautarisation de la violence foncière dans la région du Guemon.

Les principaux résultats montrent que la structuration de la violence foncière prend en compte un certain nombre d'éléments dont l'influence des joutes politiques à l'échelle nationale, l'accumulation des incidents isolés, l'effet de la criminalité violente, l'usage de la violence comme mécanisme de règlement des contentieux de brousse, l'accumulation des frustrations liées aux pratiques foncières et l'ambigüité de la notion de vente de terres. Quant à la communautarisation de la violence foncière, elle passe par la mobilisation autour des intérêts communautaires, la répétition des cibles de violences et crimes, la communication ou l'effet de contagion, la crise armée de 2002 et le phénomène des milices guerrières, la chaîne de menaces, l'implication des acteurs politiques locaux dans le jeu foncier et le rapport de force entre acteurs en présence.

Des travaux antérieurs comme ceux de CHAUVEAU (2000), MARIE (2003), DEMBELE (2003) et AKINDES (2011) ont montré que la violence communautaire s'est emparée des zones rurales agricoles. Elle s'observe fréquemment dans les rapports des acteurs engagés dans des conflits aux intérêts vitaux. Ces auteurs ne manquent pas de préciser que les conflits fonciers sont fortement influencés par les joutes politiques. Ces résultats confirment ceux que nous obtenus au terme de notre étude.

Ces résultats indiquent aussi que les compétions foncières se sont muées en un phénomène criminalisé car elles engendrent des violences qui menacent grandement la paix sociale. L'intérêt, concernant les travaux futurs, portera sur la dynamique des violences foncières sur un espace plus large qu'est la région des montagnes qui, depuis 2011, est devenue le nouvel « eldorado foncier » en Côte d'Ivoire.

BIBLIOGRAPHIE

AKINDES, F. (2011). *Côte d'Ivoire, La réinvention de soi dans la violence*, Dakar : CODESRIA.

BABO, A. (2010). Conflits fonciers, ethnicité politique et guerre en Côte d'Ivoire, *ALTERNATIVES SUD*, Vol. 17, p 95.

BROWNING, C. (1992). Ordinary Men : Reserve Police Battalion 101 and the Final Solution in Poland, New York, NY, Harpers and Collins.

CHAUVEAU, J-P. (2000). Question foncière et construction nationale en Côte d'Ivoire. Les enjeux silencieux d'un coup d'État*, Politique Africaine*, n°78, spécial Côte d'Ivoire, pp 94 - 125.

DEMBELE, O. (2003). Côte d'Ivoire : la fracture communautaire. *Politique africaine*, 89, (1), 34-48. doi:10.3917/polaf.089.0034.

GASSIN, R. (2011). *Criminologie*. Paris : Dalloz, 5ème édition.

LAURENT, P-J., et MATHIEU, P. (1993). Compétition et invention sociale locale. Un exemple au Burkina Faso, *Cahiers africains,* Institut africain, Bruxelles, Belgique.

MARIE, A. (2003). La violence faite à l'individu: (La communauté au révélateur de la sorcellerie). *Politique africaine*, 91, (3), 13-32. doi:10.3917/polaf.091.0013.

TANNER, S. (2013). Dynamiques de participation d'une armée dans des crimes de masse. Une étude de cas du génocide rwandais, *in Traité des violences criminelles*, Canada : Editions Hurtubise.

ZONGO, M., et MATHIEU, P. (2006). « Transactions foncières marchandes dans l'ouest du Burkina Faso : vulnérabilité, conflits, sécurisation, insécurisation », *Le bulletin de l'APAD*, n° 19, Les interactions rural-urbain : circulation et mobilisation des ressources.